

INTERNET

La fibre optique arrive à Bussy

L'opérateur Orange déploie progressivement le réseau pour un maillage complet de la ville, à l'horizon 2019.

C' est parti pour le très haut débit ! Actuellement, l'opérateur rend progressivement les foyers éligibles à la fibre.

- La moitié sud de la ville, sous l'avenue du Général-de-Gaulle, constitue le 1^{er} lot qui est en cours d'installation. Dix-sept emplacements, avec chacun une armoire, ont été définis en 2017. Chacune couvre une zone d'influence de 350 logements. Ce maillage permet de desservir environ 6 000 logements.

- La partie haute de la ville, située au nord de l'avenue du Général-de-Gaulle, accueillera dix-sept autres armoires, durant l'année 2018.

Le déploiement est progressif et s'effectue en plusieurs étapes. Le réseau est déployé dans les rues puis la fibre doit être ensuite installée à l'intérieur des logements.

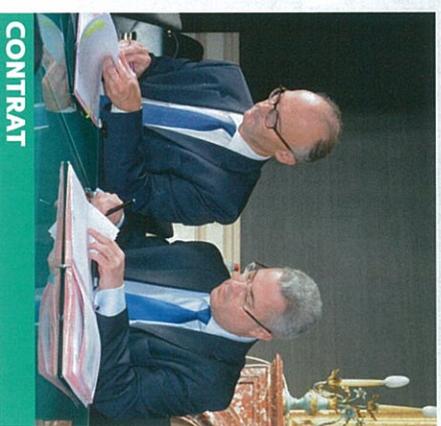
Comment faire pour se raccorder ?

Dans tous les cas, il faudra consulter votre fournisseur d'accès Internet (FAI) pour connaître votre éligibilité. Pour les maisons individuelles, immeubles ou entreprises, l'installation de la fibre est effectuée par votre FAI, à votre demande et à vos frais.

A noter que pour les immeubles, le raccordement doit être d'abord autorisé par le syndicat en assemblée générale.

Une fois la fibre installée, vous pouvez contacter un FAI de votre choix et prendre le forfait le plus intéressant pour vous. Bien entendu, chacun est libre de souscrire un abonnement ou non.

Très attendu par de nombreux habitants, ce projet est suivi de près par la Ville pour que Bussy entre pleinement dans l'ère du haut débit. ●



Bussy économise 575 000 euros

Voici une excellente nouvelle pour les finances de Bussy ! Le 19 octobre, au terme d'une négociation menée par l'équipe municipale, le Maire Yann Dubosc a signé une convention tripartite entre la Ville, Cielum et Natixis.

Ce 5e avenant au contrat de Partenariat Public Privé (PPP), conclu en 2007 pour la gestion de l'éclairage public, entraîne une baisse du taux d'intérêt qui bénéficie intégralement à la commune. Le taux passe ainsi de 4,74% à 2,70 %.

L'économie réalisée pour la ville se montera à 575 302 € sur les loyers de la dette restant à honorer, sur une durée de 10 ans.

Yann Dubosc se réjouit de cet accord profitable à Bussy : « Cet effort consenti par Natixis est en outre le signe de la confiance retrouvée des banques envers notre commune et la marque d'une saine gestion. »